



Objectif

L'objectif de cette charte est de fixer le cadre de fonctionnement du cours d'escalade Ados. Ce groupe « Ados » se doit d'être motivé et de participer activement aux entraînements et compétitions tout au long de la saison sportive.

Composition

Le groupe Ados est mixte et composé de 20 jeunes sportifs âgés entre 12 et 16 ans.

Moyens

Le groupe Ados bénéficie des moyens suivants :

- Un entraînement d'1h30 le lundi soir entre 19h00 et 20h30.
- Pour toutes les séances, les déplacements restent à la charge du grimpeur.
- Un planning des regroupements spécifique pour les compétiteurs sera donné au fil de la saison.
- Selon les disponibilités des entraîneurs, un coaching pourra être envisagé lors de certaines compétitions.

Chaque grimpeur devra honorer ses engagements de participations sur les compétitions programmées.

La sélection des participants aux compétitions sera faite par les entraîneurs.

Durant les compétitions, la surveillance est du ressort des parents accompagnateurs et non des entraîneurs.

Devoirs

En contrepartie, le BVL demande aux jeunes et à leur famille de s'engager à :

- Respecter les entraîneurs et les autres compétiteurs.
- Respecter les horaires d'entraînement.
- Respecter le matériel et les règles de fonctionnement des salles.
- Participer de façon assidue aux regroupements (une feuille de présence est tenue) et de respecter les consignes données par les entraîneurs.
- Prévenir les entraîneurs en cas d'empêchement.
- Porter le tee-shirt du club de l'année en cours lors de participation à une compétition et des entraînements. (Rappel, il s'agit d'une obligation fédérale)
- Participer aux compétitions programmées et à la vie du club.

Règlement :

Chaque jeune devra :

- Au début de chaque séance, se présenter à l'entraîneur.
- Etre en tenue pour **débuter l'échauffement à 19h00.**
- Effectuer les échauffements dans leurs totalités et avec rigueur.
- Réaliser tous les exercices techniques avec rigueur.
- Assister et soutenir les camarades par une attitude positive.

Retard (justifier ou non) inférieur à 5min, le jeune recevra un avertissement et devras compenser le retard pris à l'échauffement par un exercice spécifique.

Retard (justifier ou non) supérieur à 5min, le jeune ne sera pas autorisé à participer à la séance.

Le manquement répété aux règles préalablement citées générera un avertissement

L'exclusion définitive du jeune et ce sans remboursement de la cotisation sera effective au bout de 4 avertissements.

Nom et Prénom du jeune:

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvée »)

Nom et Prénom du parent responsable:

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvée »)